



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cohérence tant en nombre qu'en qualité des frégates de premier et second rang

Question écrite n° 25760

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la montée en puissance de la marine chinoise. Encore cantonnée au rôle de puissance purement régionale dans les années 2000, elle se déploie désormais dans le monde entier, de l'ensemble du Pacifique à l'Atlantique, en passant par l'océan Indien, la Méditerranée et jusqu'en Baltique, où un groupe naval chinois s'est rendu en 2019. Il faut dire que tous les deux ans la marine chinoise construit l'équivalent de la marine nationale et que la construction de son troisième porte-avions est déjà bien avancée et de son quatrième lancée. Or la France dispose de nombreux territoires ultra-marins, notamment dans l'océan pacifique et l'océan Indien où la présence de la marine chinoise se fait de plus en plus agressive et où la France ne dispose pas forcément d'une flotte suffisante composée de navires suffisamment armés pour intimider une grande puissance. Aussi, face à l'augmentation des tensions internationales et au réarmement massif de certains pays, à défaut de lancer la construction immédiate de deux porte-avions ou d'un quatrième PHA, il lui demande s'il entend porter *a minima* à 10 unités le nombre de frégates Fremm (comme l'Italie), à 8 unités les FDI et à 12 unités les futures frégates de second rang qui remplaceront les frégates de classe Floréal, afin de parvenir à une cohérence tant en nombre qu'en qualité des frégates de premier et second rang.

Texte de la réponse

Le format de la marine nationale est issu des travaux d'élaboration de la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2019-2025. Celle-ci vise à disposer d'un modèle d'armée complet et équilibré et notamment de 15 frégates de premier rang. La terminologie de l'OTAN répartit ces bâtiments entre les catégories de croiseur, destroyer et frégate, du plus lourd au plus léger. De son côté, la marine nationale n'utilise que le terme de frégate, alors que certains de ses navires, de par leurs caractéristiques et leur tonnage, font partie de la gamme des destroyers de l'OTAN. C'est le cas en particulier des frégates de défense aérienne (FDA) Horizon ou des frégates multi-missions (FREMM). Dotées de moyens de détection performants, et d'armes précises et variées, elles sont capables de se déployer sur toutes les mers du monde et d'agir dans tous les domaines de lutte (antiaérien, antisurface et anti-sous-marin). Modernes et armées par des équipages compétents et entraînés, elles démontrent au quotidien un excellent niveau de performances opérationnelles. La France est également le seul pays membre de l'Union européenne à disposer d'un véritable porte-avions à catapultes et brins d'arrêts, mettant en œuvre un groupe aérien puissant au sein d'un groupe aéronaval complet. Sa capacité à se déployer loin et longtemps, y compris dans la zone indopacifique comme ce fut le cas en 2019, renforce considérablement les moyens nationaux de projection de puissance. Enfin, la France a entamé le renouvellement de ses sous-marins d'attaque avec le programme Barracuda, dont le premier des six exemplaires est prévu d'être livré cette année. Ainsi, alors que nous observons un effort important des pays de la zone indopacifique en faveur de leur marine, la France se dote, elle aussi, des moyens lui permettant de rester une puissance influente partout où ses intérêts sont en jeu.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25760

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 150

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4032